

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 septembre 2025

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 5px;">En exercice</th><th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">22</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">20</td></tr></tbody></table> <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/> <p>Date de la convocation : 20 août 2025</p> <p>Date d'affichage : 20 août 2025</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Dix-Sept du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Eric TUPHE, Roland VIDAL, Véronique BOREL, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE.</p> <p><b><u>Présents par procuration</u></b> : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Gilbert CROS donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER.</p> <p><b><u>Absent</u></b> : Béatrice THOMAS, Alain BARRES.</p> <p><b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

**OBJET : Subvention exceptionnelle associative**

L'association FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE POMPIDOU ayant remis son dossier de subvention en retard les crédits budgétaires n'ont pu être inscrits au budget primitif. Il est proposé de voter une subvention de 500.00 € pour cette année.

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025  
Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE\_070\_2025-DE  
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'association FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE POMPIDOU ;

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget principal 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2005-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE\_070\_2025-DE

A G E D I